

P O U R O U C O N T R E

# Au service de l'Etat ou du public ?

Le public est quotidiennement amené à côtoyer les fonctionnaires. Souvent, ils se plaignent de la qualité du service et de la lenteur des procédures administratives. Le chemin pour avoir un permis des autorités, une information de la police ou des huissiers ou tout autre document s'avère un parcours du combattant. Dans les bureaux, il est rare qu'un agent donne une information ou accomplisse sa tâche dans les plus brefs délais. Divers obstacles apparaissent et l'usager doit aller et venir entre divers ministères. L'attitude de certains fonctionnaires envers les personnes âgées n'est plus à qualifier. Bref, certains aspects du service public laissent à désirer. Dans le cadre de la campagne "Putting People First" annoncée par le gouvernement, le fonctionnaire doit-il être évalué pour sa serviabilité envers le public et selon des critères de bonne conduite et de discipline ? — **Propos recueillis par Keseven Valaythen**

**"Il y a trop de rigidité dans le système traditionnel et cela ralentit le travail"**

La mission première des fonctionnaires est d'être au service du public. Nous sommes conscients de nos responsabilités. Il y a toujours ce désir de fournir un service de qualité. Mais les procédures de la 'Public Services Commission Regulations' sont des obstacles qui bloquent l'efficacité du fonctionnaire. Il y a trop de rigidité dans le système traditionnel. Le fonctionnaire n'est pas libre de faire comme il veut pour faire avancer sa tâche en raison des procédures à respecter.

Pour être plus efficace, le Service public a enclenché, en 2000, une réforme. Le but : relever les défis de la globalisation. Tous les syndicalistes sont parties prenantes de la réforme car nous sommes contre les lourdeurs bureaucratiques. Nous avons participé à toutes les 'tasks force'. Pour que le service devienne plus performant, il faut que la méritocratie et la transparence règnent et, entre autres, que l'Etat accorde une formation permanente à tous les niveaux. Un Civil Service College verra bientôt le jour. Maintenant, il faut permettre aux acteurs de bénéficier de droits égaux, de démocratiser les chances et les rendre plus équitables pour tous.

Concernant la qualité des services, le Service public a élaboré un 'Citizens Mission's Charter' pour définir le code de conduite des fonctionnaires. Tous doivent respecter les procédures. Le mauvais comportement de certains nuit à la réputation de tous. Il ne faut pas mettre tout le monde dans le même panier. Ils y a ceux qui sont exemplaires et savent traiter le public avec respect. Pour ceux qui nuisent à la réputation du service, il y a des mesures disciplinaires. Hélas, leur efficacité n'est pas prouvée. Au sein des syndicats, nous pensons qu'il faut une modernisation de la discipline. Il faut cesser avec cette technique de répression et passer vers la conviction, la persuasion, le dialogue entre chef et employés. En d'autres mots, la politique de stress doit disparaître. Il faut adopter une politique incitative pour encourager ceux qui nuisent à la réputation des bons fonctionnaires à faire un effort.

Pour être dans la course de la mondialisation, il faut cesser avec ces rapports confidentiels qui nuisent à la performance des fonctionnaires. Il faut instaurer le dialogue, la transparence, le respect, des évaluations basées sur la méritocratie. Le système doit être plus objectif et cesser d'être partial et imposé comme c'est le cas. Aujourd'hui, c'est le règne de l'opacité. Pourquoi un rapport doit-il être confidentiel ? Il faut une formule positive et évaluer les performance selon des critères modernes. Aujourd'hui, il y a une seule colonne pour critiquer le fonctionnaire sur sa performance annuelle. Il ne faut pas seulement voir les défauts mais aussi les qualités. Ainsi pourra-t-on tirer le meilleur de chaque employé. Avec cette vision, il y a plus de chances de réussite, sinon ce sera le désintéressement et le service en pâtira. L'application de cet idéal prendra le temps qu'il faut. Cependant, si le service civil va dans ce sens, il y aura certainement des chances pour que la qualité prime.

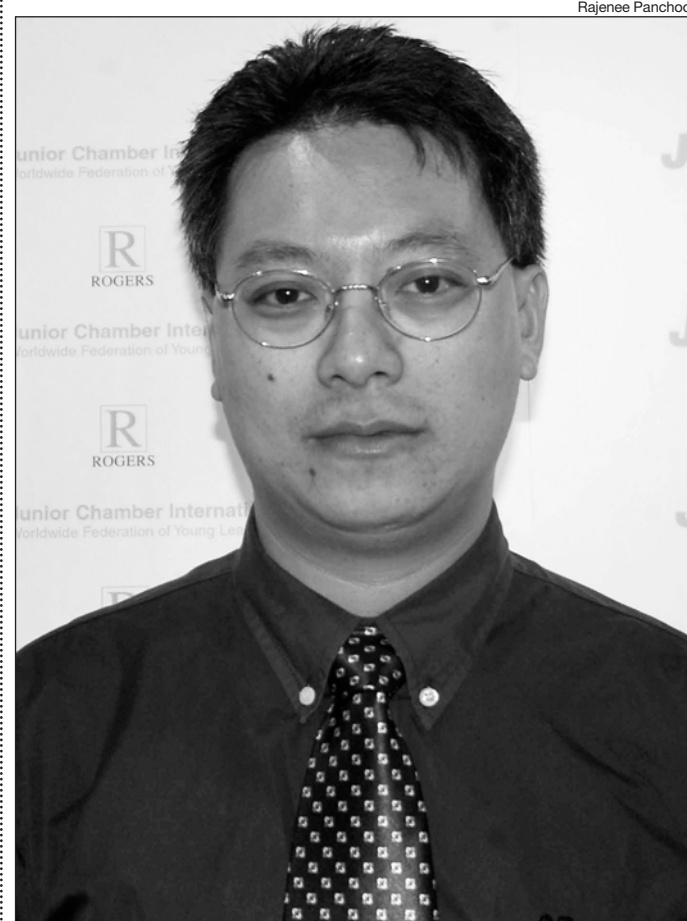
Si le gouvernement n'offre plus les services qui sont liés à la notion d'Etat-providence, qui le fera ? L'heure de donner les bons signaux est arrivée. Pour cela, il faut adopter une politique de dynamisme et d'efficacité.



Keseven

*"Au sein des syndicats, nous pensons qu'il faut une modernisation de la discipline. Il faut cesser avec cette technique de répression et passer vers la conviction, la persuasion, le dialogue entre chef et employés. En d'autres mots, la politique de stress doit disparaître."*

**Toolsyraj Benyadin**, Président Fédération of Civil Service and Other Unions (FCSOU)



Rajenee Panchoo

**"Etablir des critères de promotion liés à la performance et non à l'ancienneté"**

La fonction publique est un 'customer care centre'. Le public est le consommateur principal et les fonctionnaires doivent le respecter. Pourtant, nous constatons qu'il existe des lacunes au sein du service public qui a un rôle essentiel dans les enjeux socio-économiques. Les chartes de performance établies dans le passé doivent être impérativement appliquées. Les formulations et les stratégies sont là mais l'application ne se fait pas avec rigueur. Face aux enjeux du village global, il faut mettre en pratique ce qui a été décidé pour rendre la fonction publique plus performante. Sinon nous irons vers de gros problèmes.

Il faut mettre en place un système de performance basé sur des critères qualitatifs. Il sera difficile de le faire parce que la fonction publique évolue selon les critères d'ancienneté depuis l'Indépendance. Mais les enjeux de la globalisation ont bouleversé les données. Il faut un système révolutionnaire. Un bon signal serait d'établir de bons critères de promotion, liés à la performance. Cela motiverait plus les jeunes à se donner à fond pour progresser dans l'échelle du service. Actuellement, ils ne sont guère motivés.

Autre problème : la qualité du service et la communication. On entend toujours dire que seule une poignée de fonctionnaires fait du tort à la réputation de l'ensemble de la fonction publique. C'est un argument des syndicalistes trop facile à invoquer. Pour une simple raison : si 90 % des fonctionnaires étaient de bons travailleurs, l'ensemble du service devrait être plus efficace. Par contre, si c'est vraiment le cas, c'est que nous avons un système bloqué. Je pense moi qu'il faut virer les archaïques et apporter un bol d'air frais au secteur. Pour la communication, il faut établir une 'Communication Act'. La tâche est rude. Il faudrait même mettre l'accent sur la formation de ceux qui ont du mal à communiquer.

La Civil Service School sera l'occasion de former les fonctionnaires à tous les niveaux. Il faudrait qu'ils apprennent à être performants et non pas systématiquement se dire que la fonction publique n'est pas une entreprise dont le fondement est basé sur la profitabilité. Pour atteindre ce niveau, les autorités devront venir de l'avant avec des critères qualitatifs et de performance.

S'agissant des absences et de l'heure d'arrivée des fonctionnaires à leur poste, - sujet qui a fait l'objet de multiples et vives critiques dans le passé - il faudrait, là aussi, revoir le système. Par exemple, insister sur le principe de ponctualité, et revoir le nombre de congés (local leave) ou de congés-maladie (sick leave). Ces cas sont pour moi un problème fondamental qui touche l'ensemble de la fonction publique. Dans ce cas, l'école de formation devra mettre l'accent sur l'administration. Quant aux postes attribués aux hauts fonctionnaires, je suggère un recrutement contractuel. Très souvent, les gens se disent que la fonction publique est un travail à vie et qu'un fois qu'on y est, on peut tout se permettre. Pour changer cette mentalité, il faudra définir des attributions très claires où discipline, rigueur, efficacité seront les maîtres-mots. Il faudrait, dans un deuxième temps, établir des comités disciplinaires qui soient autonomes et politiquement indépendants.

*"La fonction publique est un 'customer care centre' qui doit servir la population. Le public est le consommateur principal et les fonctionnaires doivent le respecter. Les gens se disent que c'est un travail à vie et qu'un fois qu'on y est, on peut tout se permettre."*

**Eric Ng Ping Cheun**  
Directeur de PluriConseil

## Le Matinal

Vol. II No 172

La quiétude... C'est le bien de ceux qui ont à jamais choisi une part de leur destin, et rejeté l'autre.

— Colette

## Le Matinal

AAPCA House, 6 rue La Poudrière, Port-Louis, Tél : 207 0909 (50 lignes), Fax : 213 4069, Website: www.lematinal.com

CHIEF OPERATING OFFICER  
**Anil Sood**

RÉDACTEUR EN CHEF  
**Kiran Ramsahaye**  
RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT  
**Harish Chundensing**  
DIRECTEUR DE LA RÉDACTION  
**Sulaiman Patel**

CHEF D'ÉDITION  
**Luc Olivier**

ACTUALITÉS GÉNÉRALES  
Clifford Vellien, Thierry Maunick, Sanjana Bhagmal-Cadervalo, Sharon Boyjonaauth, Vishal Oogarah, Naznee Fokeerbox, Chitralekha Seewooruttun, Zaynah Budulla, Valérie Olla, Heena Bhunjun

ÉCONOMIE  
Magali Frédéric, Debesh Beedasy, Vilen Anganan

INTERNATIONAL  
Datta Ramyead

SPORTS  
Responsable : Iqbal Ojageer, Hervé Runga, Monaf Hossenbaccus, Keshav Kalle, Hansa Nancco

PHOTOGRAPHE  
Rajenee Panchoo

SECRETARIAT DE RÉDACTION  
Jean-Laurent Moothoooveeren, Roy Neeraye, Annick Tangman, Aarti Padaruth

CONCEPTION ET DESIGN  
Kersley Aristhene, Jojakim Atchia, Abhishek Ramsahaye, Dinesh Seechurn, Nazeem Junggee, Zuber Patel, Shane Goonmeter

CARICATURISTE  
Vincent Dada  
PUBLICITÉ : 207 0921  
DISTRIBUTION : 207 0938

Propriétaire / Imprimeur : AAPCA (Mauritius) Ltd, La Tour Koëng, Pointe-aux-Sables, Tél : 207 0909 Fax : 213 4069, redaction@lematinal.com

## Un manque d'ambition navrant

Edouard Brézin,  
Pierre Joliot et Axel Kahn

Janvier 2004, le mouvement Sauvons la recherche ! lance un cri d'alarme pour l'avenir de la recherche française qui va recueillir l'assentiment de la quasi-unanimité du monde concerné, des plus jeunes jusqu'aux vieux routiers. Tous sont angoissés par les menaces qui pèsent sur l'avenir d'une activité si importante pour un pays développé comme le nôtre et si essentielle pour la compréhension de notre monde.

L'opinion française soutient alors l'action des chercheurs. Au cours de l'année 2004, une intense réflexion nationale se met en place et, par une volonté commune de tous, à l'issue d'états généraux de la recherche tenus à Grenoble en octobre, un ensemble de propositions est remis au gouvernement en novembre. Après des mois de tergiversations, une structure de concertation de l'ensemble des acteurs, services ministériels, universitaires, chercheurs d'organismes et leurs représentants est mise en place.

Après deux années d'intense préparation, de volonté constructive de la part de tous les acteurs concernés, le gouvernement soumet aux législateurs un texte de loi-programme pour la recherche. Nous posons respectueusement la question aux par-

lementaires : ce projet de loi est-il à la hauteur des angoisses exprimées et des propositions faites depuis deux ans ?

Quelles mesures énergiques contient-il pour attirer encore demain certains des meilleurs esprits dans toutes les disciplines où la recherche est en compétition avec les autres activités qui leur sont ouvertes ? Est-ce, par exemple, le cas de l'accroissement de 8 % des allocations de recherche, qui sont tombées au niveau du SMIC alors qu'elles étaient naguère à 50 % au-dessus, et qu'elles sont au Royaume-Uni à 1 500 euros par mois ?

Réussirons-nous à empêcher l'expatriation de tant d'excellents chercheurs âgés de 35 à 45 ans, qui ont fait la preuve de leur créativité et à qui nos concurrents offrent des moyens de travail et des salaires incomparables ? La moitié des citoyens américains qui ont obtenu le prix Nobel au cours des quinze dernières années sont nés avec une autre nationalité. En se contentant de demi-mesures, la France peut-elle renoncer à prendre part à cette compétition ?

Depuis des années, on a constaté combien l'accroissement des services d'enseignement (+ 50 % en 1984) a été nocif pour les jeunes enseignants-chercheurs. Des mesures leur permettant de poursuivre dans les meilleures conditions l'une et l'autre de ces

activités sont indispensables. Pour permettre à l'ensemble des jeunes maîtres de conférences dans nos universités de poursuivre l'activité de recherche qui leur a permis d'accéder à ce poste, la proposition de 150 décharges d'enseignement (bourses Descartes) pour des milliers d'enseignants-chercheurs constitue-t-elle une réponse à la hauteur des enjeux ?

### Le Monde

Il est crucial que les docteurs que nous formons trouvent des débouchés non seulement dans le secteur public, mais aussi dans les entreprises. Ces dernières, et c'est une particularité française, préfèrent trop souvent ne recruter que des ingénieurs issus de grandes écoles, sans considération pour la formation par la recherche acquise lors d'une thèse. Pour changer cette situation, et développer une culture de la recherche dans les entreprises, il faut une politique volontariste et incitative à l'embauche de jeunes docteurs.

Quelle mesure prévue par le projet de loi répond à une telle exigence ? Peut-on continuer à présenter comme effort de recherche des programmes d'intérêt politique ou stratégique, parfois soutenus par quelques lobbies, mais dont la signification pour la recherche proprement

dite est loin d'être évidente, surtout eu égard à leur coût : vols spatiaux habités, participation à la station spatiale internationale, laser Mégajoule, etc. ?

Le projet de loi et les décisions récentes montrent une volonté forte du gouvernement d'apporter un soutien public à la recherche privée : Agence pour l'innovation industrielle richement dotée, forte augmentation du crédit d'impôt-recherche, financements par l'Agence nationale de la recherche de partenariats public, privé (environ 50 % des moyens de cette agence). Ces mesures viendront compléter l'investissement trop faible de nos entreprises dans la recherche et le développement et peut-être auront-elles, pour certaines, des effets positifs ?

Mais, quoi qu'en pensent beaucoup de chefs d'entreprise, les comparaisons internationales avec les grands pays industrialisés qui ont mis leur recherche au centre de leur stratégie montrent bien l'absence de confiance du projet actuel vis-à-vis des idées nouvelles. Que l'on veuille bien se souvenir que des percées a priori exclusivement conceptuelles - comme la mécanique quantique ou la double hélice de l'ADN - ont changé nos modes de pensée et ouvert la porte à toutes les grandes technologies du XXe siècle.

En définitive, le potentiel scientifique de notre pays, les uni-

versités et les organismes de recherche qui en constituent le fer de lance seront-ils renforcés par la mise en oeuvre de ce projet ? En réalité, la lecture du texte démontre que les moyens, en euros constants, consacrés à l'effort national de recherche resteront pratiquement stationnaires. De plus, les capacités d'initiative des structures et des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, facteur évident de créativité, risquent de se trouver sévèrement amoindries. Voilà quelques-unes des questions que nous vous prions, mesdames et messieurs les parlementaires, d'avoir présentes à l'esprit lorsque vous examinerez le texte de loi.

Nous, qui sommes des praticiens de la recherche, nous sommes très inquiets pour son avenir et pour le sort fait aux jeunes chercheurs ; nous sommes alarmés par le manque d'ambition de cette loi. Nous attendons de nos parlementaires que, dans un esprit libéré de toute appartenance partisane, ils veuillent bien se pencher sur des mesures critiques pour notre avenir commun, celui de notre pays. Le projet de loi qui leur sera soumis (il est examiné à l'Assemblée nationale du 28 février au 2 mars) n'est à la hauteur ni des espoirs éveillés par le mouvement de 2004 ni des nécessités. La position de notre nation dans le monde restera donc en péril.